Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-282800366-20250624-CA_2025_20-DE
Réception par le préfet : 01/07/2025
Publication : 01/07/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 24 juin 2025

CA 2025 - 20 : Relance du groupement de commandes avec les SDIS de la région Centre – Val de Loire et le SDIS de la Nièvre pour l'acquisition d'effets d'habillement et d'équipements de protection individuelle (phase 1) - autorisation à signer la convention

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 18 juin 2025, s'est réuni le mardi 24 juin 2025, au Conseil Départemental, place Chatelet à Chartres sous la présidence de M. Christophe LE DORVEN, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. Christophe LE DORVEN
M. Francis PECQUENARD
M. Didier GARNIER
M. Marc GUERRINI
Mme Evelyne DELAPLACE
Mme Elisabeth FROMONT
Mme Karine DORANGE
M. Olivier HOUDY
M. François BELHOMME
M. Alain BELLAMY

Membre(s) excusé(s) :

Mme Sylvie HONNEUR-BUCHER
Mme Emmanuelle BOUTET-GELINEAU représentée par Mme Evelyne DELAPLACE
M. Stéphane LEMOINE
M. Bertrand MASSOT
M. Pierre SANIER
M. Jean-Pierre GORGES représenté par M. Alain BELLAMY
M. Eric GERARD

Membre(s) absent(s) :

Membre(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir(s) :

Présents de droit :

M. Philippe DUMAS, directeur de Cabinet de Monsieur le préfet
M. Laurent ARCHENAULT, payeur départemental

Excusé(s) :

M. Hervé JONATHAN, préfet d'Eure-et-Loir

Etaient présents avec voix consultative : Médecin de classe exceptionnelle David POUBEL ; les membres de la CATSIS : capitaine Didier FAYEMENDY ; sergent-chef Loïc BERTHELOM ; capitaine Cédric ROBERGE
Référent sûreté et sécurité : Lieutenant-colonel Michaël ACHARD ; lieutenant Sylvain ESNAULT ; Référente mixité et lutte contre les discriminations : commandante Jennifer DAVID.

Excusé(s) : Commandant Emmanuel DUPONT, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'Eure-et-Loir ; les membres de la CATSIS : capitaine David BOUTOILLE représenté par capitaine Didier FAYEMENDY ; lieutenant Franck CATRY ; M. Thomas BENOIT ; les référents sûreté et sécurité : adjudant Dominique GUILMIN ; référente mixité et lutte contre les discriminations : sapeur 1ère classe Gwenaëlle HALLIER.

***

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1424-1 à L1424-50 et R1424-1 à R1424-55.

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 et suivants.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-282800366-20250624-CA_2025_20-DE
Réception par le préfet : 01/07/2025
Publication : 01/07/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

Vu le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'acquisition d'effets d'habillement et d'équipements de protection individuelle.

***

Il s'agit du troisième renouvellement d'un groupement de commandes existant depuis 2017, visant à l'acquisition d'effets d'habillement et d'équipements de protection individuelle pour les SDIS de la région Centre–Val de Loire et le SDIS de la Nièvre. Cette phase 1 concerne notamment les lots suivants :

- Tenue de service et d'intervention hommes et femmes
- Tenues de sortie/cérémonie
- Coiffes
- Galonnage et attributs
- VPCI* et coque externe Haute-Visibilité (*veste de protection contre les intempéries)
- Gants de type C

Le SDIS de Loir-et-Cher (41) sera coordonnateur du groupement et aura en charge la passation du marché jusqu'à sa notification. Chaque membre exécutera le marché à hauteur de ses besoins propres.

Le groupement est constitué pour la durée de la mise en place et de l'exécution des marchés. Il prend effet à partir de la date de la dernière signature de la convention par les membres du groupement et prend fin à l'achèvement de l'exécution du marché.

Ce marché sera passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert sans minimum et avec maximum. Une commission d'appel d'offres propre à ce groupement de commandes sera composée d'un représentant de chaque membre du groupement.

Considérant les éléments présentés ci-dessus, il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes et d'autoriser le lancement des marchés associés.

***

Le CASDIS, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention et autorise le président ou son représentant à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'acquisition d'effets d'habillement et d'équipements de protection individuelle entre : le SDIS 18, le SDIS 28, le SDIS 36, le SDIS 37, le SDIS 41, le SDIS 45, et le SDIS 58 ;**

- **désigne le SDIS 41 comme coordonnateur du groupement, et de ce fait, autorise le président du conseil d'administration du SDIS 41 à lancer et signer pour le compte du SDIS 28 les marchés visés par ladite convention de groupement de commandes.**

Pour : unanimité
Contre : /
Abstention : /

Signé numériquement par,
Le président du conseil d'administration
du SDIS 28

Christophe LE DORVEN